

**En France, les cotisations mutualistes sont soumises à des taxes.**

**Elles s'élèvent aujourd'hui, selon le type de contrat, à 14,1% ou à 21,1% du montant de la cotisation. Ces taxes prélèvent injustement presque 2 mois par an (et 2 mois et demi dans certains cas) de cotisation dans la poche des adhérents mutualistes. Supprimer ces taxes est un moyen simple et immédiat de faciliter l'accès à la couverture complémentaire en santé et d'améliorer le pouvoir d'achat des ménages.**

**Pour en savoir plus, c'est [ici](#). Pour interpeller directement vos parlementaires, c'est [là](#)**





  
Mutuelles  
de France

**LA SANTÉ N'EST PAS UN LUXE**



**C'EST UN DROIT FONDAMENTAL  
SUPPRIMEZ LES TAXES SUR LA SANTÉ**

[www.pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr](http://www.pas-de-taxe-sur-ma-sante.fr)